

Roger ABIVEN
18 rue Xavier Grall
29200 BREST
abiven.roger@numéricable.fr
Tél : 02 98 49 53 92

Brest le 2 janvier 2012,

Déclaration de démission

A l'aube de l'année 2012, inspiré par des principes proches de ceux de la désobéissance civile et de l'objection de conscience, je décide de mettre fin aux mandats de représentation qui m'ont été confiés par AE2D dans le domaine des installations nucléaires, militaires et civiles.

AE2D (Agir pour un Environnement et un Développement Durables) est une association agréée pour la protection de l'environnement, lauréate des trophées bretons du développement durable. Devenue membre de deux commissions d'information, l'une concernant les installations nucléaires militaires des ports de Brest et de l'île longue (en abrégé IL), l'autre, le démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis (en abrégé BR), AE2D est sans doute la seule association en France à avoir cette double représentation.

Ma démarche va entraîner, soit mon remplacement dans l'une ou l'autre de ces deux instances IL et BR ou dans les deux par un(e) autre ou deux autres militant(e)s, soit le retrait d'AE2D de l'une au ou l'autre ou de ces deux instances.

Quelle que soit la décision que prendra AE2D, elle aura à en faire part aux autorités compétentes (Préfet du Finistère et Président de la CLI du site des Monts d'Arrée (Brennilis) et éventuellement, selon la décision prise, à en faire part publiquement.

Qu'est-ce qui m'a conduit à prendre cette décision de démission ?

Depuis quelques temps déjà, je me suis posé des questions : me suis-je fourvoyé dans une impasse « citoyenniste » au service de la gouvernance du nucléaire ? Me suis-je trompé sur les « vertus » de la soi-disant transparence et de la participation citoyenne avec une illusion : celle d'une certaine mission à accomplir, d'un certain pouvoir à exercer ?

En tout cas, j'ai pris conscience que si je poursuivais ma participation, je devenais caution, voire complice d'un système bâti autour du lobby nucléaire, système dans lequel j'acceptais d'être « instrumentalisé » en côtoyant des « autorités » soumises à un pouvoir régalien, à la pensée unique, à la raison d'Etat, sans contrôle démocratique.

Un sentiment d'indignation m'a habité de plus en plus, amplifié par des événements comme les récents accidents des sites de Tricastin, de Marcoule... et surtout, le désastre, la catastrophe de Fukushima qui continue, mais que des pouvoirs (politique, technoscientifique, médiatique, ...) essaient d'occulter. Ils tentent de faire croire qu'en France, cela pourrait être évité par des mesures relatives à l'information, au renforcement de la sûreté des installations, à l'amélioration de la transparence (augmentation importante inattendue et soudaine des subventions aux CLI, par exemple).

Face à ces mensonges, à ces manipulations, citons le propos d'un ancien directeur de l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) dans le journal « Le Monde » du 27/09/2011 : « La transparence est la clé pour faire accepter le nucléaire à l'opinion. Si c'était vrai, alors la dite opinion n'est pas prête à l'accepter car une totale transparence montrerait son extrême dangerosité. De même, que le nucléaire est incompatible avec la

démocratie, il l'est avec la transparence. »

Ces propos tenus par un cacique du nucléaire traduit, à sa manière, un sentiment qui nous habite, nous militants et citoyens confrontés sur le terrain à la réalité du nucléaire civil ou militaire qui l'un comme l'autre ont été imposés à Brennilis, à l'île Longue, ou ailleurs, à la population sans débat démocratique.

A un moment où apparaît le vrai visage du nucléaire et aussi celui de la culture et de la société qu'il implique, la nécessité du débat et de la rupture se fait plus pressante. C'est cela aussi le sens de ma démarche que de tenter de contribuer à les amplifier et les accélérer.

Roger ABIVEN

Notes additives à ma déclaration de démission du 02.01.2012

Depuis sa création AE2D participe à l'information, à la réflexion, au débat et à l'action dans les domaines des nucléaires, civil et militaire. A l'échelle locale et régionale, elle en a souvent été l'initiateur et le moteur, parfois en relais d'actions ou de campagnes nationales. La pointe de Bretagne « abrite » plusieurs sites nucléaires (civils ou militaires) : Brennilis, Ile longue, presqu'île de Crozon, port (arsenal) et rade de Brest, base aérienne de Landivisiau... De ce fait, elle est particulièrement exposée aux risques du nucléaire : pollutions, accidents, actes terroristes, ...

Aussi AE2D a voulu s'engager à différents niveaux, avec un souci d'écovigilance citoyenne et de protection des populations civiles notamment ; tout en poursuivant sa participation au combat pour le désarmement nucléaire. Elle est ainsi entrée dans les structures mises en place par les gouvernements de gauche et de droite :

- Nucléaire militaire :
La commission d'information des sites d'exploitation des installations nucléaires du port militaire de Brest et de l'île longue, créée par l'arrêté ministériel du 17 juillet 2003 en application du décret du 5 juillet 2001. Cette commission installée le 29 septembre 2003 est présidée par le Préfet du Finistère, a succédé au GRINUB (groupe de réflexion et d'information sur le nucléaire à Brest) créé en février 1999, présidé par le Préfet maritime et auquel AE2D a participé dès sa création.
- Nucléaire civil
La CLI (Commission locale d'information) auprès de l'installation nucléaire de base n° 162 des Monts d'Arrée (Brennilis) a remplacé l'Observatoire du démantèlement dont AE2D était membre. A la CLI de Brennilis, créée par l'arrêté du Président du Conseil Général du Finistère en date du 29 décembre 2008, vu l'article n°22 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ; AE2D en est membre, dans le collège des associations de protection de l'environnement.

Après cette présentation « formalisée », je voudrais en venir à l'objet de ma démarche. A cause du caractère nominatif de la représentation dans ces commissions c'est moi qui y siège au titre d'AE2D. Une charge plutôt lourde mais qui semblait en phase avec les objectifs d'AE2D : écoresponsabilité, écovigilance citoyenne, lutte contre les pollutions, sortie du nucléaire civil et militaire, souci des générations futures,...

Pendant plus de 12 ans, j'ai donc été un participant assidu mais souvent « solitaire » dans ces instances de façade du nucléaire militaire et civil et cela malgré une volonté de porter cette charge de représentation de façon plus collective, plus partagée. Des occasions l'auraient permise. Par exemple un travail autour du PPI (Plan Particulier d'Intervention) concernant le risque majeur nucléaire autour de l'arsenal de Brest dans la rade, autour de l'île longue dans la presqu'île de

Crozon.

Dans la commission « nucléaire militaire », je me suis trouvé « isolé » dès le départ car je n'avais pas la même perception du rôle de la CLI que les militaires, les représentants des services de l'Etat et leurs alliés (c'est-à-dire la quasi totalité des membres) qui y voyaient surtout un moyen de faire grandir dans l'opinion publique le niveau d'acceptabilité du nucléaire en faisant valoir des prétentions de transparence, d'excellence, de sûreté dans un enrobage de mensonges et de dissimulations au nom du secret défense : vouloir rassurer, voire « anesthésier » ! Tandis qu'avec Jean-Pierre (Bretagne vivante) nous tentons de convaincre que la volonté de transparence implique :

- la sortie de la pratique « contrôlé-contrôleur »,
- des expertises et analyses indépendantes,
- des études épidémiologiques,
- la mise en place de plans particuliers d'intervention (PPI) et d'exercices de simulations d'accidents pour tester la « réactivité » du personnel et des populations concernés.

En nous appuyant sur la mission d'information déclarée, nous avons obtenu l'édition d'une plaquette par l'exploitant (Marine Nationale) tirée en quelques centaines d'exemplaires mais jamais distribuée (abandonnée dans un couloir du service « Santé-Environnement » de la Ville de Brest). Cette plaquette titrant : la maîtrise de la sécurité dans l'arsenal de Brest et à la base de l'Ile Longue, avec un volet « à conserver » : les bons réflexes en cas d'alerte. Pourquoi cette plaquette n'a pas été distribuée ? Négligence ou choix délibéré ? Après ce raté, resté sans explication, une nouvelle version améliorée a été tirée en 2008 en quelques milliers d'exemplaires dont une large partie a été distribuée dans les habitations comprises dans les périmètres de danger aux abords du port militaire de Brest et de la base de l'Ile Longue. Mais malgré une demande insistante et répétée de notre part, la distribution a été faite sans accompagnement « pédagogique », ce qui, à notre avis a considérablement limité l'impact de la démarche.

Quant aux exercices de simulation d'accident, ils font l'objet d'une programmation nationale avec 2 dominantes : l'une de sûreté nucléaire, l'autre de sécurité civile. Jusqu'à présent quelques exercices ont eu lieu à l'Ile Longue. Mais malgré un certain « harcèlement » de notre part, **aucun** exercice n'a encore eu lieu, ni n'est prévu sur Brest. Par contre une visite de la base de l'Ile Longue nous a été proposée. Jusqu'à présent nous n'avons pas trouvé d'expert indépendant pour un accompagnement de cette visite. Autre question restée « en rade », suite à une réponse négative du Préfet à notre courrier : celle de la sécurité de la population nombreuse présente au Festival du Bout du Monde. La question de la sécurité des populations civiles reste donc primordiale en terme d'écovigilance citoyenne, notamment dans le cadre des plans communaux de sauvegarde résultant de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et du décret n° 2005-456 du 13 septembre 2005. AE2D aura à saisir de nouveau le dossier de la protection des populations civiles face aux risques majeurs.

Dans la CLI du site des Monts d'Arrée (Brennilis), les difficultés rencontrées sont en partie semblables mais tout de même assez différentes de celles de la Commission nucléaire militaire. Brennilis est une installation à l'arrêt, en cours de démantèlement, mais qui présente aussi des risques importants, surtout puisqu'il s'agit d'une « première ». En effet Brennilis est, en France, la centrale nucléaire dont le démantèlement est le plus avancé, EDF voulant en faire une vitrine, ce qui est plutôt compromis compte tenu des erreurs et des incidents de parcours qui ont émaillé son déroulement.

Quand nous avons demandé la création de la CLI selon la loi du 13 juin 2006, nous rêvions de transparence et de démocratie : présidence de CLI assurée par le Président du Conseil général, à la différence de l'Observatoire du démantèlement qui était présidé par EDF..., mais nous avons vite « déchanté » malgré quelques démarches qui ont abouti. Quelques précisions :

- Nous aurions voulu que la représentation associative soit plus forte que celle qui existe (7 sièges sur 43), que les réunions soient publiques, que nous puissions disposer du concours d'experts indépendants de notre choix, notamment pour établir un état des lieux du

- site... Nous sommes restés sur notre faim.
- Nous avons été satisfaits des conclusions des Commissaires enquêteurs suite à l'enquête publique et de la réponse positive de la CLI à notre demande de saisine de la CNPD (Commission Nationale du Débat Public), mais cette demande reprise par la CLI et faite par son Président est restée sans suites.
 - Nous contestons le décret qui autorise la reprise du démantèlement partiel de la centrale (phase 2) y incluant le démantèlement des échangeurs de chaleur (prévu en phase 3). AE2D et les 6 autres associations du collège associatif de la CLI ont donc décidé d'un recours en Conseil d'Etat contre ce décret.
 - Nous n'acceptons pas que l'état des lieux du site soit fait « au rabais », qu'il se limite à un bilan « partagé » à partir de documents existants, sans analyses et expertises indépendantes. Ce serait une façon de « cacher la poussière sous le tapis ». A une réunion publique le 14 octobre 2009, EDF a dit « avoir égaré » les documents d'analyse des carottages donnant la contamination radioactive des sols. Autre question non éclaircie : celle de la présence d'actinium 227 sur le site. Ce radionucléide toxique, dangereux, provient-t-il du démantèlement ou de la nature comme EDF tend à l'affirmer alors que les mesures et expertises nécessaires n'ont pas été effectuées. La transparence appelle d'autres exigences, la démocratie aussi et la question demeure : le nucléaire est-il soluble dans la démocratie ?

Roger Abiven